

DOCUMENT 2 – Plan de mise en œuvre

Plan de mise en œuvre – Modification des tarifs de stationnement sur rue basés sur la demande

Changements prévus

En fonction des lignes directrices pour l'établissement des tarifs dans la Stratégie municipale de gestion du stationnement et des données sur l'inflation et l'occupation en 2023 recueillies et prises en compte dans le présent rapport, voici les nouveaux tarifs de stationnement sur rue à compter d'août 2024 :

	Zone	Tarif horaire courant	Nouveau tarif horaire
2	Holland Cross	1,50 \$	1,00 \$
3	Ruskin	3,50 \$	4,50 \$
4	Vanier	2,00 \$	1,50 \$
5	Terminal	1,50 \$	1,00 \$
8	Petite Italie – sud	3,50 \$	4,00 \$
10	Quartier chinois	3,50 \$	4,00 \$
11	Glebe – sud	3,50 \$	4,00 \$
15	Centre-ville	3,50 \$	4,00 \$
16	King Edward	3,50 \$	4,00 \$
18	Marché By – centre-ville	3,50 \$	4,00 \$
20	Rideau	1,50 \$	1,00 \$

Processus futur

Le personnel du Service du stationnement surveillera annuellement les effets de l'inflation sur tous les aspects de la tarification du stationnement sur rue et déterminera dans son rapport annuel les changements à apporter en conséquence.

Les données sur l'occupation continueront d'être recueillies dans tout le réseau de stationnement sur rue deux fois par année aux périodes suivantes :

- Printemps (mai/juin)
- Automne (septembre/octobre)

Au minimum, les données seront recueillies un jour de semaine, le samedi et le dimanche aux moments suivants :

- Matin
- Milieu de la journée

- Après-midi
- Soir

Après la collecte, le traitement et l'analyse des données, les changements de tarif seront déterminés selon les paramètres suivants :

- Un taux d'occupation de pointe élevé (> 85 %) ou faible (< 50 %) pendant la semaine sur deux périodes de collecte de données consécutives (printemps-automne ou automne-printemps).
- Les données sur l'occupation d'une zone donnée ne serviront au calcul du nouveau tarif de la zone que si ce tarif n'a pas changé depuis au moins six mois.

Avant de changer le tarif de stationnement sur rue dans une zone, le personnel doit :

- présenter au conseiller ou à la conseillère du quartier, aux zones d'amélioration commerciale (ZAC) concernées, ainsi qu'aux représentants de la collectivité pour veiller à la diversité, les données et tous les autres renseignements liés au changement de tarif, et obtenir leur rétroaction.
- élaborer la documentation de communication nécessaire dans plusieurs langues, conformément à la stratégie de communication décrite ci-dessous.

Stratégie de communication

Objectifs :

1. Informer la population des changements apportés aux tarifs de stationnement sur rue.
2. Tenir la population au courant des tarifs et des variations de tarifs par zones.

Mesures :

Point	Objectif concerné	Période
a) Préparer un article principal et des publications pour les médias sociaux	1	Avec les changements de tarif initiaux et subséquents
b) Rédiger un article pour ottawa.ca	1	Avec les changements de tarif initiaux et subséquents
c) Produire des communications adaptées aux partenaires communautaires (ex., ZAC, entreprises) pouvant compléter les modes de communication ou d'information promotionnelle existants	1 et 2	Avec les changements de tarif initiaux, puis révision pour chaque zone une fois par année ou lors d'un changement de tarif
d) Créer, à l'intention des ZAC et des entreprises, de la documentation adressée à leur clientèle.	2	Conception du matériel initial d'ici la fin de l'exercice 2024, puis révision pour chaque zone une fois par année ou lors d'un changement de tarif
e) Concevoir une interface améliorée sur ottawa.ca pour informer sur les zones et les tarifs	1 et 2	Avant les changements initiaux, puis mise à jour périodique
f) Publier sur Ottawa ouverte les données sur les zones et les tarifs pour encourager la conception d'applications connexes	2	Avant les changements initiaux, puis actualisation continue

Rapport

Conformément à la Stratégie municipale de gestion du stationnement, le Service du stationnement produit un rapport annuel qu'il présente au Comité des transports et au Conseil. Ce rapport sera utilisé de deux façons pour expliquer la mise en place et les résultats du modèle :

- Présentation par zones du taux d'occupation de pointe selon la collecte de données précédente.
- Détails de tous les changements de tarif appliqués durant l'année précédente.

De plus, le personnel du Service du stationnement communiquera avec les intervenants avant de modifier un tarif et tiendra le Groupe de consultation des intervenants du

stationnement au courant des changements de tarif et de l'évolution du processus de mise en place du modèle.